



Votre facture

Numéro : 11617637696

Date : 04/02/2014

Page : 1/2

Votre numéro client : 121654168



Pour nous contacter
3901 service clients professionnels
temps d'attente gratuit
puis coût d'une communication locale *
http://assistance.orange.fr/home_facture.php

DOMAINE A. F. GROS
MME PARENT ANNE-FRANCOISE
LA GARELLE
5, GRANDE RUE
21630 POMMARD

Orange - Service Clients Internet
TSA 10018 - 59878 LILLE CEDEX 9

Services Internet

Votre facture de février 2014

Votre accès Internet

Vos Abonnements, forfaits et options

	Quantité	Prix Unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Abonnement "internet pro solo" du 01/02/2014 au 28/02/2014	1 mois	35,00€/mois	35,00	20,00%	42,00
Abonnement "Option Anti-virus firewall" du 01/02/2014 au 28/02/2014	1 mois	4,17€/mois	4,17	20,00%	5,00

Total de votre facture **39,17** **47,00**

dont total TVA 20,00% = 7,83 €

La TVA est payée sur les débits. Les montants unitaires étant arrondis, leur somme peut différer du montant total à payer.

Montant total à payer avant le 16/02/2014 **47,00**

Pour votre information :

Attention, le TIP contient vos références. Pensez à l'insérer dans tous les cas dans l'enveloppe jointe !

Pour en savoir plus, consultez la rubrique facture de l'Assistance Internet Orange http://assistance.orange.fr/home_facture.php.

Tout paiement reçu après le premier du mois n'est pas pris en compte sur la facture.

Vous pouvez cependant le déduire du montant à payer ci-dessous en réglant par chèque uniquement.

Pour plus d'explications sur votre règlement, veuillez vous reporter au verso de la facture.

Etablis.	Guichet	Compte	Clé	Centre N° 61 Orange Internet NNE : 422262 Montant : 47,00 €	TIP Titre Interbancaire de Paiement DOMAINE A.F.GROS MME PARENT ANNE-FRANCOISE LA GARELLE 5, GRANDE RUE 21630 POMMARD
11006	21004	06442340001	75		
En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire ou caisse d'épargne					
<input type="checkbox"/> Veuillez débiter mon compte du montant ci-contre Date et signature			<input type="checkbox"/> A retourner à l'adresse indiquée ci-contre		
NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER					

ORANGE SERVICE FACTURE
INTERNET
TSA 60030
94962 CRETEIL CEDEX 9

116176376966 PARENT

11006210040644234000175

314001005692 17011617637696000121654168994861

4700

Votre facture en trois points

- **Services Internet facturés** : cette rubrique comprend vos abonnements pour la période en cours, le montant des communications passées et facturées pour la période écoulée, et le cas échéant, les prestations complémentaires et autres frais dus en vertu du contrat d'abonnement.
- **La situation de votre compte** : elle n'est affichée que si votre compte présente un solde débiteur ou créditeur.
 - Montant de votre facture précédente,
 - Montant de vos paiements depuis la dernière facture,
 - Montant des rejets de paiement depuis la dernière facture,
 - Montant total des avoirs.
- **Le montant total à payer** : il prend en compte l'ensemble des services facturés ainsi que les crédits ou débits éventuels sur votre compte.

Si vous possédez plusieurs accès internet, le relevé par utilisateur est annexé à la facture.

Comment régler votre facture

- **Par prélèvement automatique** : entièrement gratuit, simple et sans aucune formalité d'envoi. Pour adhérer ou pour modifier vos coordonnées bancaires, rendez-vous sur votre espace client, rubrique "consulter/modifier", sous-rubrique "mon mode de paiement".
- **Par TIP** : datez, signez le TIP, renvoyez-le dans l'enveloppe à affranchir fournie avec votre facture. Joindre un RIB si vos coordonnées bancaires ne sont pas indiquées ou si elles ont changé.
- **Par chèque** : envoyez votre chèque à l'ordre d'Orange avec le TIP non signé, dans l'enveloppe fournie avec la facture à l'adresse figurant sur le TIP.
- **Pour un paiement en espèce** : vous devez vous rendre au guichet de La Poste et présenter votre facture. Les coûts inhérents à ce paiement sont à votre charge et fixés par La Poste.

Conditions générales de facturation

Les montants et règles associées auxquels la facture fait référence sont :

- les frais d'abonnement (tarifs mensuels, semestriels ou annuels). Les frais du premier mois d'abonnement sont calculés au prorata du nombre de jours.
- les frais relatifs aux connexions au service internet selon la formule d'abonnement choisie.
- les éventuels frais relatifs à l'achat ou à la location du (ou des) terminal(aux) permettant d'accéder au service internet.
- les éventuels frais liés à la consultation de services en ligne non inclus dans le forfait et en particulier les services à la durée, Minitel, Accès voyageur et Achats Service plus.
- les éventuels frais liés à la souscription d'options supplémentaires.

Autres montants :

- Selon la formule d'abonnement choisie, les frais relatifs aux connexions entre votre poste et le centre serveur peuvent être soit directement à votre charge, soit compris dans le forfait d'abonnement.
- En cas de demande de délivrance de duplicatas de factures, une somme forfaitaire est facturée. Le tarif figure à l'adresse <http://assistance.orange.fr/consulter-vos-factures-en-ligne-dans-votre-compte-internet-1866.php>.
- Les coûts des redevances, abonnements, taxes ou autres moyens de rémunération pouvant être éventuellement demandés par les fournisseurs des services en ligne accessibles au travers d'internet restent à votre charge exclusive.

Autres règles :

- Les frais d'abonnement ainsi que les frais de location sont dus en début de période facturée, les frais relatifs aux connexions au service internet hors forfait sont payés en fin de période ainsi que les éventuels frais liés à la consultation de services en ligne inclus dans le forfait et en particulier les services à la durée, Minitel, Accès voyageur et Achats Service plus.
- Une majoration pour retard de paiement est appliquée aux sommes restant dues à la date limite de paiement figurant sur la facture et ce à compter de l'envoi de la première lettre de relance. Cette majoration est égale à une fois et demi (1,5) le taux de l'intérêt légal et à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal pour les clients détenteurs d'une offre pro. Elle est calculée sur le montant des sommes dues toutes taxes comprises, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de retard suivant la date limite de paiement portée sur la facture et comprend un minimum de perception dont le montant est de neuf euros et quarante-huit centimes (9,48€) (montant non assujéti à la T.V.A.). Ce minimum de perception ne s'applique pas aux clients détenteurs d'une offre pro.
- Outre la pénalité de retard, les clients détenteurs d'une offre pro sont de plein droit débiteurs à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros dès le premier jour de retard. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs, une indemnisation complémentaire, pourra vous être demandée sur justification.
- En outre, Orange se réserve le droit de suspendre l'exécution du présent contrat sans indemnité si le Client ne s'acquitte pas des sommes dues au titre des présentes et après mise en demeure de régulariser restée sans effet pendant un délai de huit (8) jours. Les sommes relatives à la période contractuelle d'abonnement en cours restent dues. Le Client ne pourra, en aucun cas, demander une quelconque indemnité à Orange du fait de l'interruption de l'accès au service suite à un incident de paiement.
- Tout paiement reçu après le premier du mois n'est pas pris en compte dans le calcul du montant à payer. Il peut cependant être déduit du montant demandé, le règlement étant alors effectué par chèque uniquement.
- Dans le cas de résiliation anticipée pour des offres avec engagement dans la durée, le Client est redevable des mensualités restant dues.

Orange ne pratique pas l'escompte en cas de paiement anticipé

* depuis une ligne fixe Orange, tarif variable selon l'opérateur

mode d'emploi du TIP

Le TIP est un moyen de paiement sûr et simple :

- Datez, signez et détachez le TIP.
- Vérifiez vos coordonnées bancaires qui figurent au recto du TIP,
 - si elles sont manquantes ou erronées : joignez un RIB à votre TIP dans l'enveloppe jointe à affranchir au tarif lettre.
 - si elles sont exactes : envoyez le TIP dans l'enveloppe jointe à affranchir au tarif lettre.

Ne joignez aucune autre correspondance